

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 17 Novembre 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Françoise FONTENAILLE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :12

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2022

PRESENTS : Mme FONTENAILLE Françoise, M. BERTIN Jean-Michel, Mme TROGET-BOUHIER Aurore, M. CAYEUX Philippe, Mme POULIT Brigitte, Mme SABATTIER Valérie, M. BERNARD Freddy, Mme RENAUDEAU Laurence, Mme MOREAU Catherine, M. ROY Damien, Mme CHAIGNEAU Staicy.

EXCUSES : NEANT

NON EXCUSES : M. COEURET Jean-Michel.

M. BERTIN Jean-Michel est désigné secrétaire.

La lecture du dernier procès-verbal est faite et adoptée à l'unanimité des membres présents.

~~~~~

Dél : 2022/042 - Objet : Tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Elle rappelle que le besoin d'un 0,5 ETP en secrétariat a été évoqué dès le conseil municipal de mai. Une fiche de poste a été élaborée. Présentée en séance, elle sera transmise aux élus. Le poste ainsi défini, tient compte des besoins exprimés ou repérés pour nos concitoyens (cf registre des personnes vulnérables) et du temps désormais nécessaire pour palier à la suppression de l'Office de tourisme de notre commune.

L'agent actuellement mis à disposition de la SPL (Gestion des OT) pour 8h/semaine annualisé, a manifesté son intérêt de compléter son temps de travail actuel. Mme le Maire propose de lui présenter la fiche de poste, d'augmenter le temps de travail de cet agent et de le passer de 26h à 35h (sous réserve de l'acceptation de la fiche de poste).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 abstention :

- ✚ Fixe, le tableau des effectifs du personnel comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2023

Emplois permanents à temps complet (35h)	
Effectifs	Grades
2	Adjoint administratif principal de 1ère classe
1	Adjoint administratif
2	Adjoint technique principal de 1ère classe
1	Adjoint technique principal de 2ème classe
1	Adjoint technique (en disponibilité)
Emplois permanents à temps non complet	
1	Adjoint administratif (21h annualisé)
1	Adjoint administratif (17h)
1	Adjoint technique (25h09 annualisé)
1	Adjoint technique (31,18h annualisé)
1	Adjoint technique (26h)
1	Adjoint technique (16h50) (en disponibilité)
1	Adjoint technique (17h50)
1	Adjoint technique (15h annualisé)
1	Agent d'animation (32h25 annualisé) (en disponibilité)
1	Agent d'animation (24h annualisé)

.../...